

COMPTES ANNUELS

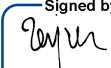
A&P SPV 1

-

Siren : 914154836
40 rue la Boétie
75008 Paris

EXERCICE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

certifiés conformes

Signed by:

DC59367834B64DB...



SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS3

BILAN ACTIF4

BILAN PASSIF5

COMPTE DE RESULTAT6

ANNEXE7

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION8

FAITS MARQUANTS8



ETATS FINANCIERS



BILAN ACTIF

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2024	Net N-1
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
Total des stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	65		65	
Total des créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				250
ACTIF CIRCULANT	65		65	250
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	65		65	250



BILAN PASSIF

Rubriques	Net 2024	Net N-1
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	100	100
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(539)	
Total situation nette	(439)	100
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(439)	100
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		150
TOTAL DETTES	504	150
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	65	250



COMPTE DE RESULTAT

RESULTAT COMPTABLE	Export	Net 2024	Net N-1
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes		517	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		517	
RESULTAT D'EXPLOITATION		(517)	
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		22	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(539)	



ANNEXE



PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du règlement n°2014-03 de l'ANC. Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS MARQUANTS

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La société a été créée par Aedes & Photosol Développement en mai 2022. L'exercice présenté en colonne N-1 des états financiers a donc une durée de 19 mois.

A&P SPV 1

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 40/42, rue La Boétie – 75008 Paris
914 154 836 R.C.S. Paris

**DECISIONS D’AFFECTATION DU RESULTAT
DE L’EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -539 euros au compte « **report à nouveau** ».

L'Associée Unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Elle devra, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente décision.

L'Associée Unique prend acte qu'il n'y a eu aucune distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président
Représenté par Alix LAJOIE

Signed by:

DC59367834B64DB...